



**La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"**

**Lettre d'information n°49**

**En vue de l'assemblée générale de l'ADMD  
Notre analyse du rapport d'activité**

**Bilan d'activité de l'ADMD, exercice 2019  
Analyse du rapport d'activité**

Nous reprenons ici la démarche adoptée les années précédentes (voir nos lettres d'information N°25 et 38) en examinant en quoi les informations données dans ce rapport répondent aux objectifs de l'association (article 1.1 des statuts) et mettent en œuvre les modes d'action prévus à l'article 2.1 des statuts rappelé in extenso à la fin de cette lettre.

Ces actions devraient être décrites de manière précise, c'est-à-dire quantifiées en termes de moyens notamment humains et financiers affectés à chaque action.

Il s'agit des actions décidées par le Conseil d'administration (CA) et réalisées par les diverses commissions, les délégués et les adhérents ainsi que les salariés de l'ADMD.

Au titre des moyens, le nombre de délégués en fonction et le nombre de délégations orphelines sont des indicateurs importants. Depuis deux ans, nous demandions que le nombre de délégations orphelines figure dans le rapport d'activité et nous constatons avec satisfaction que c'est le cas cette année : au 31 décembre 2019, sur 118 délégations, 15 étaient orphelines, celles des départements 07, 08, 10, 11, 26, 38, 52, 58, 60, 62, 75014, 75018, 80, 81, 83, ce qui peut paraître un progrès par rapport à l'année précédente (où l'on en comptait 24).

Par contre, le nombre de délégations "regroupées" a significativement augmenté, passant de 2 à 12 : départements 19 et 46, 20A et 20B, 23 et 87, 31 et 32, 35 et 74, 41 et 72, 50 et 61, 75001 avec 75003, 75009 et 75010, 75005 et 75006, 75007 avec 75008 et 75016, 75012 et 75013, 75019 et 75020. Ces regroupements sont souvent difficilement explicables, notamment celui de la Haute Savoie avec l'Ille et Vilaine! De même, dans Paris, il est curieux de constater que plusieurs des arrondissements "regroupés" sont ceux qui comptent le plus grand nombre d'adhérents, notamment le 12ème et le 13ème (1233 adhérents) dont le responsable n'est autre que le Président : comment parvient-il à assurer correctement cette charge de délégué en plus de celle de Président de l'association ? Nous pensons que ces regroupements ne sont, en fait, qu'une manière de dissimuler le grand nombre de délégations orphelines.

Au total, en 2019, l'ADMD comptait 87 délégués pour 118 délégations, ce qui signifie qu'elle était absente, ou, à tout le moins, peu présente, dans environ un département sur quatre. De plus, trois délégués déclarent, dans leur rapport, n'avoir pas eu, ou pratiquement pas, d'activité en 2018 (27, dont le délégué reconnaît "ne rester en fonction que pour ne pas laisser la délégation orpheline", 66, et 75002).

Nous ne pouvons que réitérer l'interprétation que nous donnions l'an dernier de cette situation : le malaise de nombreux délégués face à la gouvernance

autoritaire de l'équipe en place, aggravé sous prétexte de mise en œuvre du règlement RGPD sur la protection des données personnelles ; désormais, les délégués ne sont plus autorisés à communiquer directement avec les adhérents de leur département, ils doivent obligatoirement passer par les services centraux, que ce soit pour une simple information ou pour l'organisation d'une réunion. Le secrétaire général le reconnaît à demi-mot dans le rapport d'activité lorsqu'il écrit : "certains délégués regrettent le formalisme de notre association". Pour remédier à cette situation, le Conseil d'administration, responsable de la nomination des délégués, a nommé un délégué national en charge des délégations orphelines, ce qui est pour nous un aveu d'échec. Que souhaitent les adhérents ? Il serait utile de leur poser la question pour savoir s'ils préfèrent avoir un délégué proche d'eux ou une lointaine structure parisienne qui répond, certes, au téléphone et organise parfois une réunion publique dans leur département.

Dans ce qui suit, nous nous référons aux sept modes d'action prévus dans les statuts.

Les deux premiers modes d'action sont l'entraide et l'assistance des adhérents qui doivent pouvoir compter sur la solidarité de tous pour faire respecter leurs intentions concernant leur fin de vie. Le journal N° 146 a présenté un intéressant dossier sur ADMD-Ecoute qui répond aux questions que nous posons sur ce point l'an dernier. Le rapport d'activité aurait dû le rappeler et apporter des réponses à nos autres questions. Ce dossier daté de février 2019 ne remplace pas un bilan annuel de ce service qu'on devrait trouver dans le rapport d'activité de l'association, tout comme les bilans des commissions juridiques et médicales et des interventions des médecins conseillers.

S'agissant des actions auprès des pouvoirs publics, des partis politiques et des médias, seul le grand débat national est évoqué dans le rapport moral du Président. Aucune information n'est donnée sur les rencontres avec des parlementaires ou des journalistes des membres du Conseil d'administration ou des délégués. L'objectif de l'ADMD, et sa raison d'être, est l'obtention d'une loi autorisant l'euthanasie et le suicide assisté : la tâche prioritaire de ses dirigeants est de faire la promotion du projet de loi voté il y a deux ans par les adhérents. Une seconde tâche importante est de soutenir parmi les trois propositions de lois, déposées par les députés TOURAINE, FALORNI et FIAT, celle qui recueille le soutien d'une majorité d'adhérents : le problème, c'est que l'équipe dirigeante ne s'est pas préoccupée de recueillir l'avis des adhérents sur ce point. Nous trouvons totalement anormal qu'aucune information à ce sujet ne figure dans le rapport d'activité.

Les actions auprès des professionnels de santé ne sont mentionnées ni dans le rapport d'activité ni dans le rapport moral et nous pourrions, malheureusement, reprendre mot pour mot ce que nous disions dans l'analyse des deux précédents rapports d'activité. Nous verrons si le nouveau délégué national auprès du président en charge des relations institutionnelles avec France Assos Santé et le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, qui semble convaincu de l'importance du rôle des Représentants des Usagers (RU) (Journal N° 149), parvient à remettre en marche le réseau qu'animait Daniel Carré et à faire reconnaître son travail par un paragraphe dans le rapport d'activité.

S'agissant de l'élaboration ou du soutien de propositions législatives, on ne trouve pas un mot dans ce rapport : voir ce que nous disons deux paragraphes plus haut.

L'organisation de manifestations est mentionnée avec une simple liste "des rendez-vous traditionnels" mais toujours aucune appréciation de l'intérêt de chaque manifestation au regard des coûts engagés et des bénéficiaires recueillis en terme de notoriété, de retours dans la presse etc...

En ce qui concerne l'information des adhérents et des personnes intéressées par les questions liées à la fin de vie, comme les années précédentes, seule une vue partielle des réunions publiques est donnée : celles auxquelles ont participé le Président, dans le rapport moral, et le secrétaire général, dans le rapport d'activité. Nous répétons donc qu'une vue d'ensemble nous paraît

souhaitable avec le nombre total de réunions, qu'elles soient tenues par les délégués ou par les administrateurs, et la répartition par délégation. Le coût des déplacements du président et des administrateurs pour ces réunions devrait aussi être précisé.

Les outils numériques sont vantés, surtout pour les économies qu'ils permettent. Mais, ce qui serait utile aux adhérents, à notre avis, ce serait un blog où ils pourraient échanger, notamment pour trouver une personne de confiance, et débattre. L'information du niveau national vers les adhérents est importante, encore faudrait-il qu'elle soit complète, mais l'échange et le débat nous paraissent tout aussi importants, ils sont une condition essentielle d'un fonctionnement démocratique.

Quant à l'établissement et la diffusion de documents utiles aux adhérents et pouvant contribuer à l'information du public, comme l'an dernier, rien n'est dit dans le rapport. Nous répétons donc que, au minimum, une liste de ces documents à jour à fin 2019 aurait dû y figurer, ce qui permettrait aux adhérents peu familiers avec Internet de connaître leur existence et de pouvoir les demander.

Enfin le rapport présente l'évolution du nombre des adhérents.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nouvelles adhésions	8 795	7 485	6 619	7 406	10 591	12 104
Sorties	5 743	5 845	6 563	4 904	4 106	3 990
Adhérents au 31/12/2019	73 280	70 227	68 599	68 251	65 730	59 271
Evolution année N/N-1	4,34%	2,37 %	0,50%	3,83%	10,89%	
Affaires médiatisées		V. Lambert			V. Lambert J. Mercier N. Bonnemaïson	V. Lambert

Les nouvelles adhésions reprennent : l'affaire Vincent Lambert en est, très vraisemblablement, la cause principale, ce qui montre, a contrario, l'inefficacité de la stratégie mise en place par l'équipe dirigeante.

Par ailleurs, il y a toujours des sorties dont on ne sait combien relèvent de décès, de non renouvellements, de 'pertes en ligne' suite à déménagements ou autres....

### Conclusion

De notre point de vue, ce rapport d'activité n'apporte pas aux adhérents l'information qu'ils ont le droit d'attendre : une vue d'ensemble complète de l'activité de l'association, non seulement celle de son secrétaire général mais aussi celle du Conseil d'administration dont le quart des membres est aujourd'hui coopté et dont, à part ses cinq réunions annuelles, on n'apprend rien ; celle des délégués de façon globale et celle des commissions nationales et des nombreux délégués nationaux.

Ce qu'attendent les adhérents est-il d'ailleurs la préoccupation de l'équipe de direction ? Près du quart des délégations sans délégué ou avec un délégué de remplacement, lointain, puisque basé dans un autre département, et ne pouvant que difficilement remplir son rôle.

L'intérêt et l'utilisation des outils numériques sont largement soulignés dans ce rapport : pourquoi ne pas avoir mis en place un outil de ce type pour permettre **dialogue et débat entre les adhérents**, ce qui apporterait plus de démocratie au sein de l'association ?

Depuis 13 ans, avec le même président à la tête de l'ADMD, nous n'avons toujours pas obtenu la loi que nous voulons.

Ce rapport est trop incomplet pour que nous puissions recommander de l'approuver.

## Statuts de l'ADMD, article 2.1 :

<<

1. l'entraide de ses adhérents, avec le concours des délégués, des administrateurs, des commissions médicale et juridique, du réseau des médecins-conseillers et des groupes d'entraide pour favoriser l'accès aux droits énoncés à l'article 1.1 ; chaque adhérent doit pouvoir compter sur la solidarité de tous pour faire respecter ses intentions exprimées par lui-même ou par l'intermédiaire de la personne de confiance qu'il aura désignée pour le représenter, s'il n'est plus en capacité de le faire lui-même ;
2. l'assistance de ses adhérents, avec le concours des délégués, des administrateurs, des commissions médicale et juridique, du réseau des médecins-conseillers, des groupes d'entraide et des représentants des usagers, pour permettre l'application de la législation et de la réglementation en vigueur ; chaque adhérent doit pouvoir compter sur la solidarité de tous pour faire respecter ses intentions exprimées par lui-même ou par l'intermédiaire de la personne de confiance qu'il aura désignée pour le représenter, s'il n'est plus en capacité de le faire lui-même ;
3. l'action de ses organes centraux et locaux auprès des pouvoirs publics, des partis politiques, des professions de santé, des médias, pour la prise en considération des objectifs visés à l'article 1.1 ;
4. l'élaboration ou le soutien de propositions législatives et réglementaires propres à lever les entraves aux droits énoncés à l'article 1.1 et à faire respecter la volonté des personnes ;
5. l'organisation de manifestations tendant aux mêmes fins ;
6. l'information de ses adhérents et celle des personnes intéressées en vue d'une meilleure approche des problèmes de législation, de psychologie, de techniques médicales concernant la maladie, le grand âge, la fin de vie ;
7. l'établissement et la diffusion de documents utiles à l'information et au soutien de ses adhérents et au soutien de leurs actions, ainsi qu'à l'information du public. >>

**Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet**

<https://www.pourunemortseraine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortseraine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : [contact@pourunemortseraine.org](mailto:contact@pourunemortseraine.org) et

[pourunemortseraine@gmail.com](mailto:pourunemortseraine@gmail.com)

### **Très important pour la diffusion de notre information**

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à '[contact@pourunemortseraine.org](mailto:contact@pourunemortseraine.org)' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"  
e-mail :  
[pourunemortseraine@gmail.com](mailto:pourunemortseraine@gmail.com)  
webmaster :  
[contact@pourunemortseraine.org](mailto:contact@pourunemortseraine.org)



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.  
Se désinscrire

Envoyé par

 sendinblue

© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"



**590 x 380**

**Glisser et déposer votre  
image ici**

depuis la galerie d'images